

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DES CATEGORIES 3° et 4° DE LA FILIERE ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN DU 21 juin 2024

Ordre du jour

1. Les décisions de l'éco-organisme relatives au montant de la contribution financière et au barème national (pour avis)
2. Les propositions des modulations des contributions financières (pour avis)
3. Les programmes de recherche et développement (pour information)

Le 21 juin 2024, à 11h00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes des catégories 3° et 4° de la filière Articles de Bricolage et Jardin (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéoconférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 11 juin 2024, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité des membres du Comité des Parties Prenantes Articles de Bricolage et Jardin (catégories 3° et 4°) d'Ecomaison :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- M. Delphine De La Barrière, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement. (INOHA) ;
- Mme Armelle Phillippart, titulaire, représentante du Syndicat des entreprises de l'outillage portatif et des consommables en France (SECIMPAC) ;
- Thomas Le Rudelier, titulaire, représentant de la Fédération des Jardineries et animaleries de France (JAF)

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Eva-Luce Bailly, suppléante, représentante de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- M.François-Xavier Vergé, suppléant, représentant, du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD)

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Philippine Dubois, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR) ;

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Mme Lise Contant, titulaire, représentant Robin des Bois ;
- Philippe Contant, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE) ;

Sont représentés :

- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) donne pouvoir au Cercle National du Recyclage ;
- M. Jean Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF) donne pouvoir à l'Association des Maires de France ;
- Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) donne pouvoir à FEDEREC ;

Absents :

- Mme Pauline Fiquémont, titulaire, représentante de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) ;
- Mme Mélanie Lepoutier, représentant de Intercommunalité de France ;
- M. Thomas Nabon, titulaire, représente d'ESS France ;
- Mme Charlotte Souлары, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF) ;
- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)
- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de FRENE ;
- M. Jérémy Settbon, suppléant, de la Fédération des Entreprises d'Insertion ;

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Ecomaison :

- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et Juridiques ;
- M. Vincent du Granrut, Responsable de la filière Articles de Bricolage et Jardin (cat.3 et 4) ;
- Mme Pauline Boulard, Chargée des affaires réglementaires et institutionnelles

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Le présent document fait état des membres du Comité des Parties Prenantes tout collègue confondu.

Saisine pour avis

1. Les décisions de l'éco-organisme relatives au montant de la contribution financière et au barème national (pour avis)

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver les décisions de l'éco-organisme relatives au montant de la contribution financière et au barème national de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (cat.3 et 4), telles que présentées en séance.

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : Avis favorable
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : Avis favorable
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France (SECIMPAC) : Avis favorable
- Fédération des Jardineries et animaleries de France (JAF) : Avis favorable

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : Avis favorable
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : Avis favorable
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : Avis favorable
- Fédération des entreprises d'insertion : Absent.
- ESS France : Absent

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : Avis favorable
- Association nationale des collectivités des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie et des déchets : Avis favorable.
- Cercle National du Recyclage : Avis favorable
- Association Régions de France : Avis favorable
- Intercommunalités de France : Absent.

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : Absent.
- FRENE : Absent
- France Nature Environnement : Avis Favorable
- Robin des bois : Avis favorable

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- FNE : Absent.

Avec 13 avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité émet un avis favorable pour les décisions de l'éco-organisme relatives au montant de la contribution financière et au barème national de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (cat.3 et4), telles que présentées en séance.

2. Les propositions des modulations des contributions financières (pour avis)

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver les propositions des modulations des contributions financières de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (cat.3 et 4), telles que présentées en séance.

Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : Avis favorable
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : Avis favorable
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France (SECIMPAC) : Avis favorable
- Fédération des Jardineries et animaleries de France (JAF) : Avis favorable

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : Avis favorable
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : Avis favorable
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : Avis favorable
- Fédération des entreprises d'insertion : Avis favorable
- ESS France : Absent

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : Avis défavorable
- Cercle National du Recyclage : Abstention.
- Association Régions de France : Avis Favorable
- Association nationale des collectivités des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie et des déchets : Avis favorable.
- Intercommunalités de France : Absent.

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : Absent
- FRENE : Absent
- France Nature Environnement : Avis favorable
- Robin des bois : Absent
- FNE : Absent

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Avec onze (11) avis favorables, un (1) avis défavorable et une (1) abstention, le Comité émet un avis favorable sur les propositions des modulations des contributions financières de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (cat.3 et 4).